

-2014-04-

**L'an deux mille Quatorze et le quinze Avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU , Maire.
La convocation était du 08 Avril 2014.**

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie MARQUET Sophie, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : /

PROCURATION : /

Secrétaire de séance : Mme LABARRIERE Hélène

Monsieur Le Maire remercie les conseillers qui sont tous présents et souhaite que cela soit ainsi le plus souvent possible.

Après lecture donnée par Patrice POUBLAN, le compte rendu de la dernière réunion en date du 03 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

001- TAUX D'IMPOSITION 2014 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition afin d'inscrire le produit fiscal attendu sur le budget 2014. Le Conseil examine l'état 1259 fourni par la Direction des Finances Publiques. Chaque taux est comparé avec les taux moyens appliqués au niveau national et départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les taux des trois taxes communales et donc de fixer, pour l'exercice 2014 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation : 6.64 %

Taxe Foncier Bâti : 9.26 %

Taxe Foncier Non Bâti : 27.48 %

-002- BUDGET 2014 :

Le Maire donne la parole au secrétaire et lui demande de présenter le Projet de Budget 2014 ; chaque conseiller a reçu un exemplaire du document.

Le secrétaire expose au Conseil Municipal, qui compte une majorité de nouveaux élus, le mode de fonctionnement budgétaire et comptable de la commune avec les rôles et responsabilités du Maire, du Comptable et du contrôle de légalité assuré par M. Le Sous-Préfet ; il détaille les différentes étapes comptables avec le budget, le compte administratif, le compte de gestion et le calendrier lié à ces étapes. Il informe les conseillers qu'il est à leur disposition s'ils souhaitent des renseignements par rapport au budget pendant la présentation mais également aux heures de permanence de la Mairie. Il explique que le budget peut être modifié durant l'exercice par des décisions modificatives et qu'en l'occurrence cela va être le cas assez rapidement car pour l'heure les dotations de l'Etat ne sont pas toutes connues et au niveau des travaux l'ancien conseil a souhaité que les nouveaux élus établissent le budget et ils n'ont donc pas prévu de réalisation excepté le programme du cimetière qui est déjà engagé.

Un point est fait sur l'état de la dette de la commune ; on ne compte qu'un emprunt qui se termine en 2016 avec 5 610.79 € de capital restant dû, souscrit pour la réhabilitation du grand logement de la « crèche » et qui de plus est couvert par le loyer.

Il passe ensuite à la présentation du projet de budget avec au préalable une explication sur les sections d'investissement et de fonctionnement. Il donne le détail section par section et article par article.

INVESTISSEMENT :

Au niveau des Restes à Réaliser sont repris :
Les travaux du cimetière pour 5 950.00 € de Dépenses
Les abords de la Salle pour 4 800.00 de Recettes

Au niveau des nouveaux crédits en Recettes ne figurent que l'affectation des résultats pour 26 965.00 € et le Fonds de Compensation de la TVA pour 5 317.00 € ; pour les Dépenses 3 497.00 € sont affectées sur les Bâtiments Communaux , 1 820.00 € au remboursement de capital de la dette et 25 815.00 pour le solde d'exécution reporté.

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont examinées, l'excédent de 60 850.00 est repris en totalité dans les Recettes.

Les subventions sont attribuées, les nouvelles demandes seront examinées en cours d'année, le secrétaire précise que si les pièces réglementaires (documents comptables et le RIB) ne sont pas fournies par les bénéficiaires, les subventions même inscrites au budget ne sont pas mandatées.

Le montant global des indemnités des élus est maintenu comme l'exercice précédent, l'indemnité annuelle qui était versée au 3^{ème} adjoint , poste non reconduit dans ce mandat, est répartie entre le Maire et les 2 adjoints . Au niveau du personnel, les indemnités de fonction sont reconduites au secrétaire sur les mêmes bases que par le passé.

On peut d'ores et déjà envisager d'affecter 20 000 € de la section de Fonctionnement vers l'Investissement si cela est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote le Budget 2014 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 60 850.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 167 173.00	Recettes : 106 323.00
TOTAUX :	167 173.00	167 173.00

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses : 25 815.00	Recettes : 0.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 5 317.00	Recettes : 32 282.00
Restes à Réaliser :	Dépenses : 6 890.00	Recettes : 5 740.00
TOTAUX :	38 022.00	38 022.00

Le budget est équilibré à la somme de 205 195.00

-003- PROPOSITION MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du 02 Avril 2014 de la Direction Générale des Finances Publiques qui demande au Conseil Municipal de proposer des membres pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste doit comporter 24 noms de personnes inscrites sur un rôle de contribution dont 12 titulaires et 12 suppléants avec chaque fois 2 propriétaires de bois et 2 propriétaires domiciliés hors commune Ces membres sont désignés par les Direction des Finances Publiques pour la durée du mandat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

TITULAIRES :

LACAMPAGNE J-François
LABAT Marc
BALUTEAU Andrée
PERAUDEAU Christian
BONHOMME Bernard
SARRAZIN Paulette
ANTONUTTI Alain
LAMARQUE Ghislaine

Propriétaires de Bois :

LABARRIERE Hélène
POUCHETTE Jean Pierre

Propriétaires Hors Commune :

CASTAGNET Nadine
FILLEAU Henri

SUPPLEANTS :

DESQUEYROUX Michel
BERNADET Corinne
GUERIN Hervé
LE MOIGNE André
FELD Jean-Claude
CANTIN Christine
FAURE Hugues
ANTONUTTI Véronique

ESTENAVE Francis
PERAUDEAU Paul

DUTREUILH Michel
DUCHAMPS Alain

-004- QUESTIONS DIVERSES :

Fonds Départemental à l'Équipement des Communes (FDAEC) :

Le Maire vient de recevoir le dossier de demande du FDAEC. Cette subvention du Conseil Général est répartie sur chaque canton ; pour cette année la somme allouée à la commune sera de 9 280.00 €, elle a été diminuée de 10 % car cela correspond à la part supplémentaire allouée à Communauté de Communes du Bazadais pour la voirie afin que les trois cantons reversent le même pourcentage sur leur enveloppe respective.

Le Maire précise qu'il faut déposer le dossier le plus rapidement possible et qu'il convient de présenter des projets. Après en avoir discuté, il est décidé de demander des devis pour :

- Mettre en place un nouveau système d'alarme sur la Mairie
- Eclairer le parking de la salle communale lorsque cette dernière est utilisée
- Remplacer les décorations mises en place pour la fin d'année par un système plus pratique et plus économique

Patrice POUBLAN propose de se renseigner pour ce qui est des éclairages et des décorations, il pense demander à un de ses collègues compétent dans ce domaine de venir sur place. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'accessibilité des toilettes de la Salle Communale pour les handicapés fera l'objet d'une étude.

Boîte aux lettres et arbres :

Le Maire fait le point sur la remise en service de la boîte aux lettres de La Poste et de la visite qu'il a rendue, accompagné par Christian PERAUDEAU, chez la propriétaire des arbres qui préoccupent certains riverains. Une réponse au courrier a été envoyée.

Drapeau :

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de remplacer le drapeau tricolore qui est mis sur la façade de la Mairie ; il a demandé un devis, la dépense s'élève à 122 € H.T , le Conseil est favorable.

Entretien Espaces Verts :

L'entreprise BONHOMME a fait parvenir récemment la proposition pour le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts pour l'année. Ce devis reprend les mêmes conditions et comme il était nécessaire d'intervenir pour la tonte des pelouses et du cimetière ; le devis a été accepté et les premiers travaux réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.